

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° EDU 20**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS****9243****4 - Mission Education****48 - Sports**

Dans le cadre du mandat 2015-2021, le conseil départemental formalise l'un de ses 4 axes majeurs de la manière suivante : « permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans, préparer l'avenir ».

Cet axe transversal se traduit dans le cadre de la politique sportive départementale par la définition de 3 orientations :

- le soutien au mouvement sportif associatif,
- l'appui à l'accessibilité de tous les publics à la pratique sportive,
- le renforcement du rôle éducatif du sport.

L'action départementale, pour 2016, s'articulera autour de l'accessibilité des activités sportives à tous, et notamment aux publics les plus fragiles, du maintien de l'animation territoriale et de la mise en œuvre des priorités départementales transversales comme la solidarité et l'insertion.

Le budget primitif pour 2016 de la politique sportive s'établira à 820 000 € en fonctionnement, hors actions financées au titre des Contrats Territoires Solidaires, et hors aides exceptionnelles mobilisables au titre du rapport adopté le 11 janvier 2016.

Ce budget s'inscrit dans l'environnement contraint dans lequel s'inscrit la collectivité départementale du fait du financement des AIS, de la diminution de l'autonomie fiscale et de la baisse des dotations de l'Etat.

A noter cependant que, comme indiqué dans le rapport général de présentation du BP 2016, il vous est proposé de consacrer une part des recettes des droits de mutation à titre onéreux perçus fin 2015, supérieurs aux prévisions, à la création d'une enveloppe exceptionnelle de 700 000€ qui sera réservée dans les crédits de la mission Education.

Cette enveloppe exceptionnelle permettra ainsi de limiter les effets des réductions de niveaux de dépenses détaillées dans les budgets des politiques publiques consacrées à l'éducation populaire, aux sports, à la culture et à la citoyenneté.

Cette politique s'articule autour des programmes suivants :

PROGRAMME 361 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Contrats d'Objectifs et de fonctionnement

Il s'agit, pour ce dispositif, de soutenir les associations sportives les plus importantes du département : Grand Nancy ASPTT Handball, SLUC Nancy Basket Association, Vandoeuvre Nancy Volley Ball, Grand Nancy Volley Ball, ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle.

Les projets sont soutenus à partir d'un ou plusieurs des critères suivants :

- la structuration et le fonctionnement de l'association,
- le niveau sportif du club,
- la professionnalisation de l'encadrement, le soutien à l'emploi,
- le développement du sport féminin,
- l'accessibilité (public défavorisé, en milieu rural, création de passerelles avec le milieu scolaire, sport pour tous),
- le développement de l'accueil et du sport loisir en association,
- la mise en place d'écoles de formation,
- la mise en place de plans de formation de l'encadrement,
- le pilotage du suivi des jeunes athlètes engagés vers le haut niveau.

Le choix des projets prend aussi en compte la mutualisation de moyens et la coordination entre les différentes associations, sur un même secteur géographique ainsi que l'inscription de l'association dans nos politiques publiques transversales, telles que l'éducation, la solidarité, la lutte contre les discriminations et l'insertion.

Il est prévu pour 2016 une enveloppe de 401 500 € pour ces 5 clubs de haut niveau.

Aide individuelle au haut niveau

Ce dispositif qui s'adresse aux jeunes sportifs inscrits sur les listes haut niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports (liste jeune, senior, élite et liste espoir et partenaire d'entraînement) est supprimé.

Aide à la licence scolaire

Des aides à la licence scolaire par licencié de moins de 18 ans sont allouées aux associations de sport scolaire qui en font la demande, ainsi qu'à leurs comités départementaux (UNSS, USEP, UGSEL).

Il est prévu pour 2016 une enveloppe de 46 000 € pour l'aide à la licence du sport scolaire.

Aide exceptionnelle

Compte tenu du faible montant initial de ce dispositif, il est proposé de supprimer ce dispositif d'aide dont le but était de soutenir le monde associatif sportif de manière ponctuelle pour un événement particulier, tel que l'organisation d'un projet spécifique, un déplacement pour une compétition sportive spécifique et non prévue, le démarrage d'activités nouvelles, etc.

Aide solidarité sport

Cette enveloppe budgétaire est destinée à appuyer le dispositif « Inclusion par le sport » porté par le CDOS 54 à destination des bénéficiaires du RSA, des résidents des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), des femmes issues de quartiers prioritaires adhérentes à un centre social et de tout public adulte en situation de précarité.

Elle est dotée de 15 000 €

Le montant du programme 361 s'élève au total à 462 500 € pour 2016.

PROGRAMME 362 - AIDE AUX STRUCTURES DEPARTEMENTALES

Comités départementaux

Le rôle des comités départementaux est de :

- faciliter la coordination des clubs en matière de formation et d'encadrement,
- aider au perfectionnement des jeunes compétiteurs et à leur détection,
- organiser le travail des officiels et des arbitres,
- mettre en œuvre des actions favorisant le développement et la structuration de leur discipline.

Par ailleurs, une synergie entre leur financement et la mise en place d'actions en lien avec les axes du projet départemental et les orientations de la politique sportive sera recherchée.

Un budget de 180 000 € est ainsi proposé pour l'aide au fonctionnement des comités départementaux.

Autres structures départementales

Cette aide est à destination du fonctionnement des structures départementales telles que le CREPS, le Groupement d'employeurs GESAL54, l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL.

Une enveloppe de 80 200 € est proposée pour l'aide au fonctionnement de ces structures, en recul de 12 800 € par rapport à 2015.

Le montant du programme 362 s'élève au total à 260 200 € pour 2016.

PROGRAMME 363 - AIDE A L'INVESTISSEMENT SPORTIF

L'investissement sportif à maîtrise d'ouvrage associative est supprimé.

PROGRAMME 364 - AIDE AUX MANIFESTATIONS

Aides aux manifestations

Le département soutient la promotion et l'organisation d'événements sportifs de compétition, mais aussi de loisirs qui se déroulent sur son territoire. Il est proposé de mettre l'accent sur le soutien aux manifestations sportives qui permettent le développement et le financement d'une vie associative globale tournée vers les jeunes.

Il est prévu de consacrer pour 2016 :

- 75 000 €aux manifestations d'ampleur départementale qui présentent un budget prévisionnel supérieur ou égal à 30 000 €
- 15 000 €aux Olympiades des collèges.

Prestations événements

Cette enveloppe permet de payer des prestations et d'acheter du matériel nécessaire à la mise en œuvre de manifestations portées ou co-organisées par le département, telles que les Olympiades des collèges, le Festival international d'échecs, la soirée dédiée au mouvement sportif, le dispositif « places aux matchs ».

Cette enveloppe représente un budget de 7 300 €pour 2016.

Le montant du programme 364 s'élève au total à 97 300 €pour 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 14 H 42, sous la présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu et Mme PAILLARD Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, BILLOT Véronique et LASSUS Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 20 - 4 - MISSION EDUCATION - 48 - SPORTS

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Sports	1 000 000	820 000
Programme	P361 - 361 Aide aux associations sportives	564 000	462 500
	P362 - 362 Aide aux structures départementales	301 000	260 200
	P364 - 364 Manifestations	135 000	97 300

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	15 000	7 300
65	Autres charges de gestion courante	985 000	812 700
TOTAL		1 000 000	820 000

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN